



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 64/2018/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 04 JUIN 2018 A 10H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT PROJET DE PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE DE MATOURY

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 21
Nombre de Procuration : 3
Date de convocation : Vendredi 25 mai 2018

Nombre de suffrages exprimés : 24
Vote :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le lundi quatre juin à dix heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère, communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire -

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire → **Procuration** à Marie-Reine GIRAULT - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Matoury signé en juillet 2015 ;

Vu la délibération n°32/2015/CACL du 27 mars 2015 portant validation des orientations stratégique intercommunale en matière de Cohésion Urbaine et Sociale ;

Vu la délibération n°74/2015/CACL du 25 juin 2015 portant approbation des projets prioritaires de la stratégie de la Cohésion Urbaine et Sociale de la CACL;

Vu la délibération N° 102/12/17/ST de la Commune de Matoury portant protocole de préfiguration Terca – Kombo - Komou cofinancé par l'ANRU, la CDC et la CTG ;

Entendu l'avis favorable de la Commission «cohésion sociale» du mardi 24 avril 2018 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances le jeudi 31 mai 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le jeudi 31 mai 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 64/2018/CACL** de la Présidente relatif au projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la ville de Matoury.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du **Rapport N° 64/2018/CACL** de la Présidente relatif au projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la ville de Matoury.

APPROUVE le projet de protocole de préfiguration, qui associe la CACL en tant que signataire de second rang.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance plénière,
Le lundi 04 juin 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20180604-642018-AP-CACL-
DE
Date de télétransmission : 19/06/2018
Date de réception préfecture : 19/06/2018